

**CAR-REP - 2K Top Coat
C231023-C239010**

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION

- 1.1 Identificateur de produit:** CAR-REP - 2K Top Coat
C231023-C239010
- Autres moyens d'identification:**
Products:
C231023, C232004, C233000, C235010, C236005, C236011, C237016, C239005, C239005EU, C239005M, C239005MEU, C239005S, C239006, C239010, C239010EU
- 1.2 Usage recommandé et restrictions d'utilisation:**
Utilisations identifiées pertinentes: Peinture
Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3
- 1.3 Identificateur du fournisseur initial:**
Maston Oy
Teollisuustie 10
FI 02880 Veikkola - Finland
Tél.: +358 20 7188 580
maston@maston.fi
www.maston.fi
- DISTRIBUTOR:
Wisespray North America Inc.
500 North Michigan Avenue, Suite 600
Chicago, Illinois, 60611 USA
Tel: 1-866-541-1694
- 1.4 Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:** CHEMTREC 1-800-424-9300 (24 HOURS)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange:**
SIMDUT 2015:
La classification de ce produit a été réalisée conformément à la Partie 2 du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17)
Aérosol 1: Aérosols inflammables, Catégorie 1, H222
Carc. 2: Cancérogénicité, Catégorie 2, H351
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie 2, H319
Press. Gas: Gaz sous pression, H280
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie 2, H315
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317
STOT SE 3: Toxicité spécifique avec effets de somnolence et vertiges (exposition unique), Catégorie 3, H336
Asphyxiant simple – Catégorie 1
- 2.2 Éléments d'étiquetage:**
SIMDUT 2015:
Danger
- 
- Indications de danger:**
Aérosol extrêmement inflammable.
Susceptible de provoquer le cancer.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Asphyxiant simple 1 - Peut déplacer l'oxygène et suffoquer rapidement.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

CAR-REP - 2K Top Coat
C231023-C239010

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

Conseils de prudence:

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforeur ni brûler, même après usage.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/protection respiratoire/un équipement de protection des yeux/chaussures de protection.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Éliminer le contenu et / ou son récipient à travers le système de collecte sélective activé dans votre commune.

Substances qui contribuent à la classification

acétone (CAS: 67-64-1); 1-méthoxy-2-propanol (CAS: 107-98-2); 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane (CAS: 1675-54-3); Acétate de n-butyle (CAS: 123-86-4)

2.3 Dangers physiques et pour la santé non classifiés ailleurs (HHNOC - PHNOC):

Pas pertinent

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances:

Non concerné

3.2 Mélanges:

Description chimique: Aérosol

Composants:

Conformément à le ANNEXE 1 - ÉLÉMENTS D'INFORMATION FIGURANT SUR LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17), le produit contient:

Identification	Nom chimique /classification	Concentration
CAS: 67-64-1	acétone Eye Irrit. 2: H319; Flam. Liq. 2: H225; STOT SE 3: H336 - Danger	10 - <30 %
CAS: 107-98-2	1-méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3: H226; STOT SE 3: H336 - Attention	10 - <30 %
CAS: 1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317 - Attention	10 - <30 %
CAS: 123-86-4	Acétate de n-butyle Flam. Liq. 3: H226; STOT SE 3: H336 - Attention	1 - <5 %
CAS: 78-93-3	butanone Eye Irrit. 2: H319; Flam. Liq. 2: H225; STOT SE 3: H336 - Danger	1 - <5 %
CAS: 108-10-1	4-méthylpentane-2-one Acute Tox. 4: H332; Carc. 2: H351; Eye Irrit. 2: H319; Flam. Liq. 2: H225; STOT SE 3: H335 - Danger	<1 %

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers soins nécessaires:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Par inhalation:

Transporter immédiatement la victime à l'air frais et la maintenir au repos. Dans les cas graves tels qu'un arrêt cardiaque et respiratoire, des techniques de respiration artificielle seront exécutées (respiration bouche à bouche, massage cardiaque, apport d'oxygène, etc.) en exigeant immédiatement les soins d'un médecin.

Par contact cutané:

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou, si besoin, doucher abondamment la personne concernée à l'eau froide et au savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin. Si le mélange produit des brûlures ou une congélation, ne pas retirer les vêtements car la lésion produite pourrait empirer si ceux-ci sont collés à la peau. Dans le cas où des ampoules se formeraient sur la peau, celles-ci ne doivent jamais être percées car cela augmenterait le risque d'infection.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

CAR-REP - 2K Top Coat
C231023-C239010**RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS (suite)****Par contact avec les yeux:**

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire:

Pas pertinent

RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**5.1 Agents extincteurs appropriés et inappropriés:****Agents extincteurs appropriés:**

Utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), sinon utiliser des extincteurs à poudre physique ou à base de dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés:

IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'utiliser des jets d'eau pour l'extinction.

5.2 Dangers spécifiques du produit dangereux, notamment la nature de tout produit de combustion dangereux:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...).

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:****Pour les non-secouristes:**

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Éviter en priorité toute formation de mélanges vapeur-air inflammables, par ventilation ou utilisation d'agent d'Inertisation. Supprimer toute source d'ignition. Éliminer les décharges électrostatiques provoquées par l'interconnexion de toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l'électricité statique peut apparaître, le tout connecté à la terre.

Pour les secouristes:

Voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Produit jugé non dangereux pour l'environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Nous préconisons:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter la rubrique 13.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL (suite)

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail. Maintenir les récipients hermétiques. Contrôler les écoulements et déchets, élimination par des méthodes sûres (chapitre 6). Éviter le déversement libre à partir du récipient. Maintenir les lieux ordonnés et propres, où sont manipulés les produits dangereux.

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Éviter l'évaporation du produit étant donné qu'il contient des substances inflammables, pouvant créer des mélanges vapeur/air inflammables en présence de sources d'ignition. Contrôler les sources d'ignition. (téléphones portables, étincelles,...) et transvaser lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Il est recommandé de disposer de matériel absorbant à proximité du produit (Voir sous-rubrique 6.3)

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités:

A.- Mesures techniques de stockage

Température minimale: 5 °C

Température maximale: 50 °C

Durée maximale: 36 mois

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

À l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

Règlement sur la santé et la sécurité au travail, article 5.48:

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle CAS: 108-65-6	TLV-TWA	50 ppm	
	TLV-STEL	75 ppm	
Xylène CAS: 1330-20-7	TLV-TWA	100 ppm	
	TLV-STEL	150 ppm	
2,6-diméthylheptan-4-one CAS: 108-83-8	TLV-TWA	25 ppm	
	TLV-STEL		
2-méthylpropan-1-ol CAS: 78-83-1	TLV-TWA	50 ppm	
	TLV-STEL		
Titanium dioxide CAS: 13463-67-7	TLV-TWA		10 mg/m ³
	TLV-STEL		
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle CAS: 108-65-6	TLV-TWA		
	TLV-STEL		
Toluène CAS: 108-88-3	TLV-TWA	20 ppm	
	TLV-STEL		
Éthylbenzène CAS: 100-41-4	TLV-TWA	20 ppm	
	TLV-STEL		

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**CAR-REP - 2K Top Coat
C231023-C239010**
RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Règlement sur la santé et la sécurité au travail, article 5.48:

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
anhydride acétique CAS: 108-24-7	TLV-TWA	1 ppm	
	TLV-STEL	3 ppm	
1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2	TLV-TWA	50 ppm	
	TLV-STEL	100 ppm	
acétone CAS: 67-64-1	TLV-TWA	250 ppm	
	TLV-STEL	500 ppm	
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	TLV-TWA	20 ppm	
	TLV-STEL		
butanone CAS: 78-93-3	TLV-TWA	50 ppm	
	TLV-STEL	100 ppm	
4-méthylpentane-2-one CAS: 108-10-1	TLV-TWA	20 ppm	
	TLV-STEL	75 ppm	
diméthyl éther CAS: 115-10-6	TLV-TWA	1000 ppm	
	TLV-STEL		

ALBERTA - Code de la santé et de la sécurité au travail:

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
Xylène CAS: 1330-20-7	8-hour	100 ppm	434 mg/m ³
	15-minute	150 ppm	651 mg/m ³
2,6-diméthylheptan-4-one CAS: 108-83-8	8-hour	25 ppm	145 mg/m ³
	15-minute		
2-méthylpropan-1-ol CAS: 78-83-1	8-hour	50 ppm	152 mg/m ³
	15-minute		
Toluène CAS: 108-88-3	8-hour	50 ppm	188 mg/m ³
	15-minute		
Éthylbenzène CAS: 100-41-4	8-hour	100 ppm	434 mg/m ³
	15-minute	125 ppm	543 mg/m ³
anhydride acétique CAS: 108-24-7	8-hour		
	15-minute	5 ppm	21 mg/m ³
1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2	8-hour	100 ppm	369 mg/m ³
	15-minute	150 ppm	553 mg/m ³
acétone CAS: 67-64-1	8-hour	500 ppm	1200 mg/m ³
	15-minute	750 ppm	1800 mg/m ³
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	8-hour	150 ppm	713 mg/m ³
	15-minute	200 ppm	950 mg/m ³
butanone CAS: 78-93-3	8-hour	200 ppm	590 mg/m ³
	15-minute	300 ppm	885 mg/m ³
4-méthylpentane-2-one CAS: 108-10-1	8-hour	50 ppm	205 mg/m ³
	15-minute	75 ppm	307 mg/m ³

ONTARIO R.R.O. 1990, RÈGLEMENT 833 (Dernière modification : 449/19) - Contrôle de l'exposition À des agents biologiques ou chimiques:

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle CAS: 108-65-6	TWA	50 ppm	270 mg/m ³
	STEL		
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle CAS: 108-65-6	TWA	50 ppm	270 mg/m ³
	STEL		

8.2 Contrôles d'ingénierie appropriés:

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Pour plus de renseignements, se référer au sous-rubrique 7.1 Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite d'une spécification de la part des services de prévention des risques de travail, étant inconnu si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Pictogramme	PPE	Observations
 Protection des voies respiratoires obligatoire	Masque auto filtrant contre les gaz, vapeurs et particules	À remplacer dès lors que la résistance à respirer augmente et/ou dès lors qu'une odeur ou un goût du produit contaminant est détecté.

C.- Protection spécifique pour les mains.

Pictogramme	PPE	Observations
 Protection des mains obligatoire	Gants de protection chimique (Matériel: Polyéthylène linéaire basse densité (LLPDE), Temps de pénétration: > 480 min, Épaisseur: 0,062 mm)	Remplacer les gants en cas de début de détérioration.

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable de manière fiable et par conséquent ils devront être contrôlés avant leur utilisation.

D.- Protection du visage et des yeux

Pictogramme	PPE	Observations
 Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussures.

E.- Protection du corps

Pictogramme	PPE	Observations
 Protection du corps obligatoire	Vêtement de protection antistatique et ignifuge	Protection limitée face à la flamme.
 Protection des pieds obligatoire	Chaussure de sécurité à propriétés antistatiques et résistant à la chaleur	Remplacer les bottes dès le premier d'usure.

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
 Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	 Rincer œil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

Contrôles sur l'exposition de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

Composés organiques volatils (COV) selon la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999:

Composés organiques volatils: 61,79 % poids
Concentration de C.O.V. à 20 °C: 500,52 kg/m³ (500,52 g/L)

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

Aspect physique:

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

État physique à 20 °C:	Aérosol
Aspect:	Non disponible
Couleur:	Non disponible
Odeur:	Non disponible
Seuil olfactif:	Pas pertinent *
Volatilité:	
Température d'ébullition à pression atmosphérique:	-25 - 320 °C (propulseur)
Pression de vapeur à 20 °C:	359970 Pa
Pression de vapeur à 50 °C:	729940,07 Pa (729,94 kPa)
Taux d'évaporation à 20 °C:	Pas pertinent *
Caractéristiques du produit:	
Masse volumique à 20 °C:	810 kg/m ³
Densité relative à 20 °C:	0,81
Viscosité dynamique à 20 °C:	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 20 °C:	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 40 °C:	Pas pertinent *
Concentration:	Pas pertinent *
pH:	Pas pertinent *
Densité de vapeur à 20 °C:	Pas pertinent *
Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Propriété de solubilité:	Pas pertinent *
Température de décomposition:	Pas pertinent *
Point de fusion/point de congélation:	Pas pertinent *
Pression du contenant:	Pas pertinent *
Inflammabilité:	
Point d'éclair:	Non concerné
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas pertinent *
Température d'auto-ignition:	240 °C (propulseur)
Limite d'inflammabilité inférieure:	0,8 % Volume
Limite d'inflammabilité supérieure:	14 % Volume
Caractéristiques des particules:	
Diamètre équivalent médian:	Non concerné

9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives:	Pas pertinent *
Propriétés comburantes:	Pas pertinent *
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:	Pas pertinent *
Chaleur de combustion:	Pas pertinent *
Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de composants inflammables:	Pas pertinent *

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle à 20 °C:	Pas pertinent *
Indice de réfraction:	Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Risque de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Risque d'inflammation	Eviter tout contact direct	Non applicable

10.5 Matériaux incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Eviter les acides forts	Non applicable	Eviter tout contact direct	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

Contient des glycols et les effets nocifs sur la santé ne sont pas exclus, aussi nous préconisons de ne pas respirer ses vapeurs pendant longtemps

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

A- Ingestion:

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: L'ingestion d'une forte dose peut provoquer une irritation de la gorge, une douleur abdominale, des nausées et des vomissements.

B- Inhalation:

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.

C- Contact avec la peau et les yeux:

- Contact avec la peau: Suite à un contact, provoque une inflammation cutanée.
- Contact avec les yeux: Produit des lésions oculaires après un contact

D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

- Carcinogénicité: L'exposition à ce produit peut entraîner un cancer. Pour plus d'information concernant les éventuels effets spécifiques sur la santé voir rubrique 2.
IARC: Solvant naphta aromatique léger (pétrole) , < 0.1 % EC 200-753-7 (3); Xylène (3); Solvant naphta aromatique léger (pétrole) , < 0.1 % EC 200-753-7 (3); Titanium dioxide (2B); Toluène (3); Éthylbenzène (2B); 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy) phényl]propane (3); 4-méthylpentane-2-one (2B)
- Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

CAR-REP - 2K Top Coat
C231023-C239010

RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES (suite)

E- Effets de sensibilisation:

- Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Cutané: Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des épisodes de dermatite allergique de contact.

F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Une exposition à des concentrations élevées peuvent entraîner une dépression du système nerveux central en causant des céphalées, étourdissements, vertiges, nausées, vomissements, confusion et en cas d'affection grave, une perte de conscience.

G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:

- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

Autres informations:

Pas pertinent

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	Toxicité sévère		Genre
1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2	DL50 orale	>5000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>5000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>20 mg/L (4 h)	
acétone CAS: 67-64-1	DL50 orale	5800 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	7426 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	76 mg/L (4 h)	Rat
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	DL50 orale	12789 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	14112 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	23,4 mg/L (4 h)	Rat
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane CAS: 1675-54-3	DL50 orale	>5000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>5000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>20 mg/L (4 h)	
butanone CAS: 78-93-3	DL50 orale	4000 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	6400 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	23,5 mg/L (4 h)	Rat
4-méthylpentane-2-one CAS: 108-10-1	DL50 orale	2080 mg/kg	
	DL50 cutanée	>5000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>20 mg/L	

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

12.1 Écotoxicité:

Toxicité sévère:

Identification	Concentration		Espèce	Genre
acétone CAS: 67-64-1	CL50	5540 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss	Poisson
	CE50	8800 mg/L (48 h)	Daphnia pulex	Crustacé
	CE50	3400 mg/L (48 h)	Chlorella pyrenoidosa	Algue
1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2	CL50	20800 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
	CE50	23300 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	1000 mg/L (168 h)	Selenastrum capricornutum	Algue
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane CAS: 1675-54-3	CL50	2 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss	Poisson
	CE50	1,7 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	9,4 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	CL50	Pas pertinent		
	CE50	Pas pertinent		
	CE50	675 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue
butanone CAS: 78-93-3	CL50	3220 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
	CE50	5091 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	4300 mg/L (168 h)	Scenedesmus quadricauda	Algue
4-méthylpentane-2-one CAS: 108-10-1	CL50	900 mg/L (48 h)	Leuciscus idus	Poisson
	CE50	862 mg/L (24 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	980 mg/L (48 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue

Toxicité chronique:

Identification	Concentration		Espèce	Genre
acétone CAS: 67-64-1	NOEC	Pas pertinent		
	NOEC	2212 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane CAS: 1675-54-3	NOEC	Pas pertinent		
	NOEC	0,3 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	NOEC	Pas pertinent		
	NOEC	23,2 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
4-méthylpentane-2-one CAS: 108-10-1	NOEC	Pas pertinent		
	NOEC	78 mg/L	Daphnia magna	Crustacé

12.2 Persistance et dégradation:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

CAR-REP - 2K Top Coat
C231023-C239010**RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES (suite)**

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
acétone CAS: 67-64-1	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	96 %
1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	90 %
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane CAS: 1675-54-3	DBO5	Pas pertinent	Concentration	Pas pertinent
	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	5 %
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	DBO5	Pas pertinent	Concentration	Pas pertinent
	DCO	Pas pertinent	Période	5 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	84 %
butanone CAS: 78-93-3	DBO5	2,03 g O2/g	Concentration	Pas pertinent
	DCO	2,31 g O2/g	Période	20 jours
	DBO5/DCO	0,88	% Biodégradé	89 %
4-méthylpentane-2-one CAS: 108-10-1	DBO5	2,06 g O2/g	Concentration	100 mg/L
	DCO	2,16 g O2/g	Période	14 jours
	DBO5/DCO	0,95	% Biodégradé	84 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
acétone CAS: 67-64-1	FBC	1
	Log POW	-0,24
	Potentiel	Bas
1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2	FBC	3
	Log POW	-0,44
	Potentiel	Bas
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane CAS: 1675-54-3	FBC	31
	Log POW	3
	Potentiel	Modéré
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	FBC	4
	Log POW	1,78
	Potentiel	Bas
butanone CAS: 78-93-3	FBC	3
	Log POW	0,29
	Potentiel	Bas

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

CAR-REP - 2K Top Coat
C231023-C239010**RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES (suite)**

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
4-méthylpentane-2-one CAS: 108-10-1	FBC	2
	Log POW	1,31
	Potentiel	Bas

12.4 Mobilité dans le sol:

Identification	L'absorption/désorption		Volatilité	
acétone CAS: 67-64-1	Koc	1	Henry	2,93 Pa·m ³ /mol
	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Oui
	Tension superficielle	2,304E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Oui
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane CAS: 1675-54-3	Koc	450	Henry	Pas pertinent
	Conclusion	Bas	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	2,478E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent
butanone CAS: 78-93-3	Koc	30	Henry	5,77 Pa·m ³ /mol
	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Oui
	Tension superficielle	2,396E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Oui
4-méthylpentane-2-one CAS: 108-10-1	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	2,35E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Non concerné

12.6 Autres effets nocifs:

Non décrits

RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets:****Gestion du déchet (élimination et évaluation):**

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination. Au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Législation relative à la gestion des déchets :

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Transport terrestre des marchandises dangereuses:**

En application du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (DORS/2017-100)

CAR-REP - 2K Top Coat
C231023-C239010

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)



- 14.1 Numéro ONU:** UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS inflammables
14.3 Classe de danger relative au transport: 2
Étiquettes: 2.1
14.4 Groupe d'emballage: N/A
14.5 Dangers environnementaux: Non
14.6 Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise
Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Pas pertinent

Transport de marchandises dangereuses par mer:

En application au IMDG 39-18:



- 14.1 Numéro ONU:** UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS inflammables
14.3 Classe de danger relative au transport: 2
Étiquettes: 2.1
14.4 Groupe d'emballage: N/A
14.5 Polluants marins: Non
14.6 Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise
Dispositions spéciales: 63, 959, 190, 277, 327, 344
Codes EmS: F-D, S-U
Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9
Quantités limitées: 1 L
Groupe de ségrégation: Pas pertinent
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Pas pertinent

Transport de marchandises dangereuses par air:

En application au IATA/ICAO 2021:



- 14.1 Numéro ONU:** UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS inflammables
14.3 Classe de danger relative au transport: 2
Étiquettes: 2.1
14.4 Groupe d'emballage: N/A
14.5 Dangers environnementaux: Non
14.6 Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise
Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Pas pertinent

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION (suite)**15.1 Réglementation, canadienne ou étrangère, relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:**

Liste intérieure des substances (LIS): acétone ; 1-méthoxy-2-propanol ; 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane ; Acétate de n-butyle ; butanone ; 4-méthylpentane-2-one

Liste extérieure des substances (LES): Pas pertinent

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:**

Cette fiche de données de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE 1-ÉLÉMENTS D'INFORMATION FIGURANT SUR LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17)

Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H336: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H280: Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

SIMDUT 2015:

Acute Tox. 4: H332 - Nocif par inhalation.

Carc. 2: H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Flam. Liq. 2: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3: H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

<http://whmis.org/>

Abréviations et acronymes:

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

DCO: Demande chimique en oxygène

DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours

FBC: Facteur de bioconcentration

DL50: Dose létale 50

CL50: Concentration létale 50

CE50: Concentration effective 50

Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau

IARC: Centre international de recherche sur le cancer



Fiche de données de sécurité
Selon SIMDUT 2015

CAR-REP - 2K Top Coat
C231023-C239010

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ